

Ecrit par Andrée Brunetti le 15 avril 2024

# Contrôle technique : les motards vaclusiens en colère Rue de la Ré



**Ils étaient plusieurs centaines, en fin de matinée, entre la Gare Centre et la Place de l'Horloge à Avignon. « 500 à 600 », selon un des participants venus de tout le Vaucluse, mais aussi du Nord des Bouches-du-Rhône, du Sud de la Drôme et d'Ardèche.**

[Jean-Renaud Boulay](#) est trésorier de la [Fédération Française des Motards en Colère](#) à Avignon. « C'est du pipeau, on est remonté à fond, explique-t-il. Ils prétendent que ce sont des raisons de sécurité routière, qui obligent à faire passer le contrôle technique des 2 roues motorisées, des scooters à 3 roues et des quads à 4 roues, mais c'est faux. Lors du contrôle, le technicien regarde si les pneus ne sont pas lisses,



Ecrit par Andrée Brunetti le 15 avril 2024

mais assez gonflés, l'état de la direction, des rétroviseurs, des freins, des feux, mais tout ça on l'apprend quand on passe le permis, donc on le fait nous-mêmes, on n'a pas besoin de lui et encore moins de payer. Vous pensez bien qu'on n'a pas envie de nous mettre en danger, déjà qu'on n'a que le casque comme carrosserie, les bottes, les gants et le blouson en cuir et éventuellement l'airbag pour nous protéger. »



Ecrit par Andrée Brunetti le 15 avril 2024





Ecrit par Andrée Brunetti le 15 avril 2024

Jean-Renaud Boulay, président de la FFMC 84



Ecrit par Andrée Brunetti le 15 avril 2024





Ecrit par Andrée Brunetti le 15 avril 2024

La réalité est tout autre : « En fait, poursuit le président de la FFCM 84, il faut savoir que dans 18% des cas, c'est le manque d'entretien des routes qui provoque des accidents de la route, notamment les fameux nids de poule dont l'état s'aggrave constamment depuis des années. D'après la [Mutuelle des Motards](#), l'état des motos n'intervient que dans 0,4% des cas. » Certains appellent d'ailleurs à la désobéissance civile face au coût et à l'inutilité de cette mesure inventée par des bureaucrates en mal d'imagination.

Normalement, c'est lundi prochain, le 15 avril, que pourrait entrer en vigueur cette obligation, le Conseil d'État ayant débouté la FFCM qui demandait sa suspension. Mais vu la démonstration de force de toutes les fédérations à travers la France ce samedi — une cinquantaine de concentrations organisées à Marseille, Nîmes, Paris, Toulouse, Lyon — le gouvernement pourrait, sous la pression des opposants, retravailler sur des mesures alternatives. 3 millions de véhicules motorisés à 2, 3 ou 4 roues sont concernés. Si l'obligation est maintenue, en cas de non-présentation de l'attestation de contrôle technique, les motards risqueraient une amende fixée à 135€ ou une immobilisation du véhicule.





Ecrit par Andrée Brunetti le 15 avril 2024

